



Association des Parents d'Elèves  
« La Pierre qui Tourne »  
12 rue de la Mairie  
70400 CHAMPEY

## **marché de noel**

02 decembre 2018  
CHAMPEY

CHAMPEY, le 24 Aout 2018

Objet: Réservation des stands exposants pour le Marché de Noël 2018

Madame, Monsieur,

En partenariat avec l'école, L'association des parents d'élèves organise le 02 décembre 2018, dans la salle des fêtes du village, sa cinquième édition du Marché de Noël.

Le marché de Noël est ouvert aux commerçants, créateurs et artisans proposant des services et produits correspondants à la magie de Noël.

Le MARCHÉ DE NOËL est l'occasion de développer ses activités dans notre village. Participer et exposer, c'est gagner en visibilité tout en participant à une journée conviviale remplie de contacts et d'échanges.

Visiteurs et exposants qui le souhaitent peuvent déjeuner sur place grâce à un point de restauration. L'entrée est gratuite pour les visiteurs. Notre réputation se faisant de plus en plus, l'année dernière nous avons accueilli 40 exposants.

Nous vous proposons de participer à cette manifestation en présentant vos produits et votre savoir-faire dans des stands. Vous pourrez avoir à votre disposition: table, banc, 1 point électrique, grilles.

Vous trouverez ci-après la présentation détaillée, les conditions générales de réservation, ainsi qu'un bon de réservation pour participer à notre marché de Noël. Les espaces seront attribués en fonction de l'ordre d'enregistrement.

En souhaitant votre participation à ce rendez-vous important, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Franck NINI  
Président APE



Association des Parents d'Elèves  
« La Pierre qui Tourne »  
12 rue de la Mairie  
70400 CHAMPEY

**marché de noel**  
02 decembre 2018  
CHAMPEY

**PRESENTATION  
MARCHE DE NOEL  
02 décembre 2018  
Ecole la pierre qui tourne de CHAMPEY**

Le MARCHE DE NOEL 2018 sera composé, cette année de 40 stands répartis dans la salle des fêtes du village et la possibilité de stands illimités en extérieur moins chere.

### **Date**

Dimanche 02 décembre 2018

### **Horaires**

La manifestation sera ouverte au public de 11h00 à 20h00 (suivant fréquentation)

### **Présentation des stands**

Les exposants ont la possibilité de réserver au choix

- Un stand salle d'une surface de 1.8 ou 3.6 m<sup>2</sup> au choix, en fonction des disponibilités, aux tarifs indiqués sur le bon de réservation. Seront également mis à disposition des exposants : table, chaise, connexion électrique, grilles. Les stands sont répartis dans la salle des fêtes du village. Une zone supplémentaire peut être demandée pour placer un présentoir ou matériel spécifique. La connexion électrique ne sera attribuée que pour la nécessité du stand (fonctionnement d'appareils de démonstration ou vente de produits électriques)
- Un emplacement extérieur nu (l'exposant disposant de son propre matériel pour installer un stand couvert ou non devant la salle des fêtes) ou équipé (sous chapiteaux) au tarif indiqué sur le bon de réservation. La surface demandée devra être indiquée sur le bon de réservation.

#### **La tarification comprend :**

- La location d'un stand et des équipements proposés ou d'un emplacement extérieur

### **Installation des stands**

Les exposants installeront leur stand, dimanche 02 décembre 2018 de 8h00 à 10h30 (ou possibilité la veille en fin de journée)

### **Animations**

Les exposants proposeront leurs produits, des animations, démonstrations et dégustations tout au long de la journée, sur leur stand, en fonction de leur métier et de leurs produits.

#### **Modalités de réservation**

Pour réserver un stand ou un emplacement, il faut renvoyer le bon de réservation dûment complété et accompagné du règlement par chèque avant le 15 novembre 2018.

### **Contact**

NINI Franck  
06.84.39.24.40  
Ape.champey@gmail.com

DAVID Emmanuelle  
06.89.10.39.10



Association des Parents d'Elèves  
« La Pierre qui Tourne »  
12 rue de la Mairie  
70400 CHAMPEY

**marché de noel**  
02 decembre 2018  
CHAMPEY

## BON DE RESERVATION

A RETOURNER AVANT LE 15 NOVEMBRE 2018  
APE la pierre qui tourne – 12 rue de la mairie 70400 CHAMPEY  
[ape.champey@gmail.com](mailto:ape.champey@gmail.com)

**Je soussigné (Nom-prénom) :** .....

**Enseigne / Entreprise :** .....

**Adresse :** .....

**E mail :** ..... **Téléphone :** .....

**Activité :** .....

**Produits exposés / Animations proposées :** .....

### Réserve

STAND SALLE de 1 table (0.9 x 2 m) au prix unitaire de 15,00€ TTC

TABLE SUPPLEMENTAIRE au prix unitaire de 10,00€ TTC

ZONE SUPPLEMENTAIRE GRATUITE (matériel, présentoir...)

maxi 0.5m<sup>2</sup>, sinon facturé en table supplémentaire) dimension : ..... m x ..... m

STAND EXTERIEUR NU au prix unitaire de 5.00 € TTC pour ..... m<sup>2</sup>

STAND EXTERIEUR COUVERT EQUIPE de 1 table (0.9 x 2 m) au prix de 7.00 € TTC

TABLE SUPPLEMENTAIRE EXTERIEURE au prix unitaire de 5,00€ TTC

REPAS MIDI ..... x5.00 € TTC

REPAS SOIR (sur place ou à emporter) ..... x5.00 € TTC

CONNEXION ELECTRIQUE  oui  non

GRILLE  oui  non

**Accepte** les conditions générales de réservation d'un stand au Marché de Noël 2018  
(conditions décrites ci-dessous)

**Règle** ma participation s'élevant à ..... par chèque bancaire à l'ordre de  
APE la pierre qui tourne.

Fait à ..... le .....

Signature



Association des Parents d'Elèves  
« La Pierre qui Tourne »  
12 rue de la Mairie  
70400 CHAMPEY

**marché de noel**  
02 decembre 2018  
CHAMPEY

## CONDITION GENERALE DE RESERVATION MARCHE DE NOEL 2018

### Conditions de règlement

Versement de 100% du montant total TTC à l'envoi du bon de réservation.

La prise en compte de la réservation ne se fera qu'à partir du versement des sommes dues.

### Clauses d'annulation

Annulation du fait de l'organisateur

Si en raison d'un cas de force majeure, il devenait impossible de disposer des locaux nécessaires aux jours et heures prévues, la responsabilité du Comité d'Organisation serait strictement limitée au remboursement des sommes versées. Les exposants ne pourraient se prévaloir d'aucune compensation ou indemnité de la part de l'association des parents d'élèves.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier les horaires indiqués. Le report de la manifestation ou le changement de lieu ne justifie pas une annulation totale de réservation de la part des sociétés exposantes.

Annulation du fait de l'exposant

Toute annulation devra être signifiée par mail ou par courrier.

Toute annulation signifiée avant le 15/11/2018 entraînera le remboursement des sommes versées exception faite de 40% du montant du stand.

Toute annulation signifiée après le 15/11/2018 ne donnera lieu à aucun remboursement des sommes versées.

### Attribution des stands

L'attribution des stands se fera dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

L'organisateur se réserve le droit de refuser certains stands s'ils ne correspondent pas à l'image de l'évènement ou s'il ne reste plus de place, auquel cas, le règlement sera retourné à l'exposant.

L'attribution des emplacements sera faite par l'organisateur en tenant compte le plus largement possible des choix indiqués par les exposants et du type d'activité (artisanat ou alimentation)

L'organisateur se réserve le droit, avant le montage des stands et en cas de circonstances particulières, de modifier le plan de l'exposition ou l'attribution des stands sans que l'exposant ne puisse prétendre à des dommages et intérêts, ni remboursement des sommes versées

### Défaut d'occupation

Les stands ou emplacements qui n'auront pas été occupés 1 heure avant l'ouverture de la manifestation pourront être attribués à un autre exposant. Dans ce cas, l'exposant non installé ne pourra réclamer aucun dommage et intérêts, ni remboursement.

### Obligations de l'exposant

La signature du bulletin de réservation entraîne l'obligation d'occuper le stand ou l'emplacement attribué toute la durée de la manifestation. L'enlèvement des marchandises ne pourra avoir lieu qu'après la clôture de la manifestation.

La participation au Marché-Expo implique le respect des dispositions du présent règlement et des mesures d'ordre et de police qui seraient prescrites tant par les autorités que par l'organisateur. Toute infraction au présent règlement ou aux règlements particuliers pourra entraîner l'exclusion immédiate et définitive de l'exposant, sans aucune indemnités, ni remboursement des sommes versées.